

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

Le mercredi 15 juin 2022 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée le 07 juin 2022 par M. le Maire et qui a été affichée le même jour.

Présents : Messieurs LEGAY E, COURTINES F, MALLET J.
Mesdames LAMBERT L, KOK V., BRUNAT A, BAYOL N.

Absents : MALLET L. et ANDRADE SIMAL M.

Excusés : REYSSET T. et LAVISA C.

Nombre de conseillers : 11

Présents : 7

Votants : 7

Mme Ludivine LAMBERT a été désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu du conseil du 05/04/2022 lequel n'amenant aucune observation, les membres du conseil apposent leur signature.

Création de l'emploi « Adjoint Administratif » 16h hebdomadaire

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'emploi permanent d'Adjoint Administratif.

Mme LASSALLE Laurine occupera ce grade en tant que Secrétaire de mairie, titulaire, à partir du 23/06/2022, au taux horaire de 16h par semaine. Le recrutement est validé par voie de mutation.

Le tableau des effectifs est ainsi mis à jour et le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Le grade d'Attaché devra faire l'objet d'une suppression d'emploi et la demande sera envoyée au prochain comité technique du Centre de Gestion en Septembre 2022 comme la réglementation l'exige.

Zéro Artificialisation Nette des sols

Le conseil municipal déclare à l'unanimité qu'il contestera une application rigoriste et strictement verticale des textes de la loi qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement.

Choix du mode de Publicité des Actes

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la publicité des actes continuera de se faire sur le panneau d'affichage à la mairie au 20 ruelle du Vieil Acacia.

Création des 2 logements : Proposition de l'architecte

Le conseil municipal décide de reprendre RDV avec l'architecte pour plus d'explications sur sa proposition et renverra cette question lors d'un prochain conseil.

Travaux de Voirie 2022 : choix de l'entreprise

Après analyse des offres, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise MURET.

Questions diverses.

La séance est levée à 22h30.

